

Co.56

Série Grise

Documents du Conseil d'Administration

EX.56/10
Rév. 1

Orig.: Français

Intergovernmental bureau for informatics
bureau intergouvernemental pour l'informatique
oficina intergubernamental para la informatica



PROPOSITION DE TRAITEMENT A APPLIQUER AUX
CONTRIBUTIONS DONT LE RECOUVREMENT EST INCERTAIN

Rome
27-30 juillet 1987

NOTE DE TRANSMISSION

Au cours de sa troisième session, tenue à Rome du 16 au 18 juin 1987, le Comité de gestion a examiné le problème des contributions obligatoires dont le recouvrement est incertain, qui revêt une importance particulière dans toute prévision budgétaire.

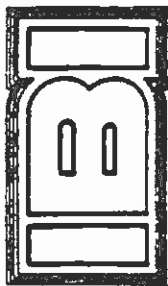
Le montant global des contributions dont le recouvrement est incertain comprend essentiellement les arriérés des contributions des Pays membres et des contributions de certains pays qui ont récemment quitté l'Organisation et avec lesquels il existe des contentieux ouverts quant à l'interprétation de leurs obligations.

A cette somme il faudra ajouter, par la suite, la partie correspondante des contributions des Pays membres pour 1987.

Les Commissaires aux comptes de Price Waterhouse, qui ont récemment examiné le Rapport financier provisoire au 31 décembre 1986, relatif à l'exercice 1985-1986, ont, pour leur part, suggéré d'inscrire dans le bilan, un compte de réserve qui devrait constituer un fonds de compensation des contributions dont le recouvrement est incertain.

Etant donné le caractère non seulement financier mais aussi politique du problème, et compte tenu de l'importance d'évaluer les difficultés objectives de certains pays à verser leurs contributions ainsi que de la nécessité de prévoir des mécanismes qui permettent à l'IBI de constituer le fonds de compensation, le Comité de gestion a décidé de transmettre le document MC3/11 au Conseil d'Administration, pour examen.

Intergovernmental bureau for informatics
bureau intergouvernemental pour l'informatique
oficina intergubernamental para la informatica



Documents du Comité de Gestion

MC3/11

Orig.: Français

ETUDE D'UN FONDS POUR LES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES
DONT LE RECOUVREMENT EST INCERTAIN

Rome
16-18 juin 1987

ETUDE D'UN FONDS POUR LES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES
DONT LE RECOUVREMENT EST INCERTAIN

A la date du 1er janvier 1987 les contributions que l'IBI devait recevoir s'élevaient à 37 millions de dollars USA.

Ce montant global comprend soit les contributions dues pour l'exercice 1987, soit les contributions arriérées dérivant des exercices précédents, soit, enfin, la contribution de la France pour 1985-1986 que l'IBI considère toujours due.

La distribution des contributions attendues peut être ainsi résumée:

- Contributions pour 1987	15 M\$
- Contributions de la France pour 1985-1986	10 M\$
- Contributions arriérées des exercices précédents	12 M\$

Ces trois types de dettes ne peuvent pas être considérés de la même façon: aux pays qui, même en ayant des contributions arriérées à payer, ont montré un effort en payant des contributions plus récentes, on ne peut pas appliquer les mêmes mesures qu'aux pays qui ont cumulé dans le temps arriérés continus ou qui se trouvent dans une situation de contentieux vis-à-vis de l'IBI.

Il est donc nécessaire d'établir des critères d'évaluation objectifs pour calculer le montant total des contributions de recouvrement incertain de façon à ne pas mettre en doute, même pas formellement, l'intention d'un pays ou d'un autre de ne pas contribuer pour ce qui en est de sa compétence.

Avant de présenter quelques tableaux sur la situation des contributions, on présente ici un critère objectif pour l'évaluation du montant total d'un possible "Fonds pour les contributions de recouvrement incertain".

On propose les indicateurs suivants:

$$\text{Indicateur 1} = \frac{\text{Dette au 1.1.1987}}{\text{Contribution 1987}}$$

$$\text{Indicateur 2} = \frac{\text{Payé au cours du biennium 1985-1986}}{\text{Contribution 1987}}$$

qu'on peut considérer comme indicatifs de l'importance de la dette et de l'effort de payer le montant de chaque contribution.

La différence entre ces indicateurs nous montre combien ils devraient encore payer à la fin de 1987 si, au cours de l'année, ils avaient payé le même montant que pendant le biennium précédent (en nombre de fois leur contribution de 1987). Ce montant devrait être négatif.

A la page suivante on présente une liste de pays dont l'indicateur est supérieur à 2, avec les contributions débitées jusqu'au 1er janvier 1987.

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS DUES A FIN 1984	CONTRIBUTIONS BIENNIUM 85-86	CONTRIBUTIONS A RECEVOIR	CONTRIBUTIONS PAYEES (85 -86)	CONTRIBUTIONS DUES AU 31/12/86	CONTRIBUTION 1987	A RECEVOIR AU 1/01/1987	DIFFERENCE
HAITI	86,400.00	60,600.00	147,000.00	15,800.00	131,200.00	30,100.00	161,300.00	4.83
VENEZUELA	959,176.74	1,998,600.00	2,957,776.74		2,957,776.74	999,300.00	3,957,076.74	3.96
ALGERIE	176,800.00	499,400.00	676,200.00		676,200.00	249,700.00	925,900.00	3.71
GHANA	32,600.00	97,200.00	129,800.00		129,800.00	48,250.00	178,050.00	3.69
NIGER	70,600.00	60,600.00	131,200.00		131,200.00	30,100.00	161,300.00	3.64
BENIN	18,900.00	60,600.00	79,500.00		79,500.00	30,100.00	109,600.00	3.64
CONGO	16,916.19	60,600.00	77,516.19		77,516.19	30,100.00	107,616.19	3.58
LIBERIA	15,120.00	60,600.00	75,720.00		75,720.00	30,100.00	105,820.00	3.52
MAROC	118,500.00	206,800.00	325,300.00	39,770.78	285,529.22	102,600.00	388,129.22	3.40
COLOMBIE	70,000.00	426,200.00	496,200.00		496,200.00	211,300.00	707,500.00	3.35
EMIRATS ARABES UNIS		609,000.00	609,000.00		609,000.00	301,900.00	910,900.00	3.02
SYRIE		133,800.00	133,800.00		133,800.00	66,350.00	200,150.00	3.02
SAO TOME		60,600.00	60,600.00		60,600.00	30,100.00	90,700.00	3.01
NIGERIA	121,900.00	718,800.00	840,700.00	125,226.43	715,473.57	356,250.00	1,071,723.57	2.66
GUYANE	11,340.00	60,600.00	71,940.00	11,340.00	60,600.00	30,100.00	90,700.00	2.64
MADAGASCAR	23,343.87	60,600.00	83,943.87	23,391.51	60,552.36	30,100.00	90,652.36	2.23
GABON	51,550.13	97,200.00	148,750.13	48,936.57	99,813.56	48,250.00	148,063.56	2.05
T O T A L	1,773,146.93	5,271,800.00	7,044,946.93	264,465.29	6,780,481.64	2,624,700.00	9,405,181.64	

De l'analyse du tableau proposé on vérifie que les contributions de recouvrement incertain s'élèvent à un total de 9.3 millions de dollars ainsi distribués:

- Contributions pour 1987	2.6 M\$ (1)
- Contributions arriérées	<u>6.7 M\$ (2)</u>
	9.3 M\$ (3)

Il faut ajouter à ce montant les contributions dues par France et Mexique - pays qui ont un contentieux ouvert envers l'IBI - et qu'on peut répartir comme suit:

- France	10.0 M\$ (4)
- Mexique 1985-1986	2.1 M\$ (5)
- Mexique 1987	<u>1.6 M\$ (6)</u>
	13.7 M\$ (7)

Le montant total des contributions de recouvrement incertain est donc de:

$$(3) + (7) = 23.0 \text{ M\$}$$

ainsi distribué:

- Contributions pour 1987 = (1) + (6)	4.2 M\$
- Contribution de la France	10.0 M\$
- Contributions arriérées = (2) + (5)	8.8 M\$

Cette distribution mérite de toute façon quelques observations qui pourraient être prises en considération pour la définition des bilans et programmes futurs.

Il faut souligner que, en ce qui concerne le recouvrement de la contribution française, il avait été déjà considéré incertain au moment de la définition du bilan 1985-1986 et donc on avait étudié un programme qui devrait tenir compte de l'éventualité d'un non recouvrement.

Dans la définition du bilan 1987, sur sollicitation de la délégation italienne, on avait considéré la possibilité qu'une partie des contributions n'étaient pas perçues et on avait établi un programme qui aurait permis de différer certaines activités en fonction du paiement des contributions incertaines.

Le même critère n'a pas été adopté dans la définition du bilan des exercices précédents, bien que la situation actuelle des arriérées justifiait le fait que ces précautions étaient prises au moment de la préparation des programmes d'activités y relatifs.

CONCLUSIONS

Si l'on considère les contributions de la France (10.000.493,43 US\$) et du Mexique (3.754.100 US\$), on obtient un total de

23.108.074,74 US\$

En supposant que, du groupe de contributions incertaines on puisse recevoir 3.1 millions de dollars, à savoir un tiers de ces contributions, il faudra considérer un montant de:

20 millions US\$

pour un Fonds de Contributions de Recouvrement Incertain

Ce montant serait approximativement reparti comme suit:

- Contribution de la France	10.0 M\$
- Contributions du Mexique	3.7 M\$
- Contributions incertaines restantes	6.2 M\$

Dans la définition des mesures à appliquer pour le recouvrement des contributions, il faudra de toute façon considérer la disponibilité déjà démontrée par certains pays de faire face aux engagements pris vers la Communauté IBI dans l'optique du relancement de l'Organisation et de ses activités.